

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015, À 20 HEURES

SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Approuver, avec dispense de lecture, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 octobre 2015, tenue à 20 h et de la séance extraordinaire du 26 octobre 2015, tenue à 20 h 05.
4. PROCLAMATIONS

4.1 SEMAINE DES ANCIENS COMBATTANTS

Je, Éric Forest, à titre de maire de la Ville de Rimouski et au nom du conseil municipal, proclame la semaine du 4 au 11 novembre 2015 à titre de **Semaine des anciens combattants**, et invite toute la population à se joindre à la Légion royale canadienne, Filiale de Rimouski, le dimanche 8 novembre 2015, pour la célébration du Jour du Souvenir à la place des Anciens Combattants.

4.2 JOURNÉE INTERNATIONALE DES HOMMES – JOURNÉE RIMOUSKOISE DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE

CONSIDÉRANT QUE PROCURE, organisme de bienfaisance québécois entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate, demande à la Ville de Rimouski de sensibiliser sa population au dépistage et à la prévention de ce cancer;

CONSIDÉRANT QU'en 2014, on a évalué à plus de 23 000 le nombre de canadiens, dont un homme sur 7 au Québec, qui recevront un diagnostic de cancer de la prostate au courant de sa vie;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du cancer le plus répandu chez les hommes;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2014, l'organisme PROCURE organise une campagne de financement appelée « Noeudvembre »;

CONSIDÉRANT QUE le 19 novembre est la *Journée internationale des hommes* (UNESCO) et qu'il y a lieu de profiter de cette journée pour sensibiliser la population rimouskoise;

Je, Éric Forest, à titre de maire de la Ville de Rimouski et au nom du conseil municipal, proclame le 19 novembre de chaque année **Journée rimouskoise de la sensibilisation au cancer de la prostate**.

5. DOSSIERS DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

5.1 **SUBVENTION 2015 – JARDINS COMMÉMORATIFS SAINT-GERMAIN – CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CIMETIÈRES CHRÉTIENS DU QUÉBEC (ACCQ)**

Accorder aux Jardins commémoratifs Saint-Germain une subvention, au montant de 250 \$, à titre de contribution au congrès de l'Association des cimetières chrétiens du Québec qui se tiendra à Rimouski du 25 au 28 mai 2016.

5.2 **SUBVENTION 2015 – VIN D'HONNEUR – OPÉRA DE RIMOUSKI**

Accorder à l'Opéra de Rimouski une subvention, au montant de 250 \$, pour l'offre d'un vin d'honneur, au nom de la Ville de Rimouski, à l'occasion du Concert Prestige 2015 qui aura lieu à l'église Sainte-Cécile du Bic, le 22 novembre 2015.

5.3 **SUBVENTION 2015 – CKMN FM 96,5 – 25^E ANNIVERSAIRE DE FONDATION – RADIO COMMUNAUTAIRE DU COMTÉ**

Accorder à La Radio Communautaire du Comté une subvention, au montant de 1 000 \$, à titre de soutien à l'organisation des activités soulignant le 25^e anniversaire de fondation de la radio communautaire CKMN FM 96,5.

5.4 **AUTORISATION – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE RIMOUSKI-NEIGETTE – LA GRANDE GUIGNOLÉE – ÉDITION 2015**

Autoriser le Centre d'action bénévole Rimouski-Neigette à tenir l'édition 2015 de la Grande guignolée, le 3 décembre 2015, sur le territoire de la Ville de Rimouski, et ce, aux points de cueillette identifiés dans sa demande du 9 octobre 2015.

5.5 **REDDITION DE COMPTES DES MUNICIPALITÉS – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – RECOMMANDATIONS – RAPPORT PERREault**

CONSIDÉRANT QUE le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) propose une reddition de comptes fondée sur les principes de l'imputabilité des élus municipaux envers les citoyens et la saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec, dans son discours d'ouverture de la 1^{re} session de la 41^e législature de l'Assemblée nationale du Québec le 21 mai 2014, déclarait « Nous désirons refonder le partenariat entre Québec et les municipalités, bannir le terme « créature » et envisager l'avenir sur la base de deux ordres de gouvernement qui ont leurs responsabilités propres et qui travaillent ensemble au service du même contribuable;

CONSIDÉRANT QUE le 11 mars 2015, le gouvernement du Québec a créé le Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités et nommé à sa tête monsieur Jean Perrault, ex-maire de Sherbrooke et ex-président de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du Groupe de travail consistait à faire l'inventaire des redditions de comptes des municipalités envers le gouvernement présentant une lourdeur administrative et à formuler des recommandations pour les simplifier, les regrouper ou les alléger;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe de travail a effectué une vaste consultation auprès de 400 élus et gestionnaires municipaux de toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du rapport « *Faire confiance* », basées sur la transparence, l'imputabilité, l'efficacité et l'efficience s'inscrivent dans la volonté de redéfinir la relation entre le gouvernement du Québec et les municipalités et de reconnaître celles-ci comme de véritables gouvernements;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités québécoises consacrent près de 2,5 millions d'heures à répondre aux exigences diverses des ministères et des organismes municipaux et qu'une très large partie de ces heures pourrait être plutôt consacrée au bénéfice des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, propose de mettre en place une politique visant à alléger les procédures de reddition de comptes des municipalités au gouvernement tout en assurant la cohérence des exigences gouvernementales aux municipalités;

CONSIDÉRANT QU' il est urgent d'alléger et de simplifier la reddition de comptes des municipalités envers le gouvernement pour s'assurer que chaque dollar soit investi dans l'amélioration des services;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité que la Ville de Rimouski demande au gouvernement du Québec de mettre en œuvre, dès maintenant, l'ensemble des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités dans le respect de l'échéancier proposé.

6. DOSSIER DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

7.1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER 2015 – APPROBATION NUMÉRO 18**

Approuver le bordereau numéro 18 (2015) des comptes à payer pour la période se terminant le 30 octobre 2015 et autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de 3 832 962,72 \$.

7.2 **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – LE CLUB PAPETIER – PAPETERIE CENTRALE**

Autoriser le renouvellement du contrat pour l'achat de papeterie centrale, pour une année additionnelle, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, auprès de la compagnie Le Club Papetier, aux mêmes conditions que celles en vigueur, selon les prix unitaires soumis, pour un contrat d'un montant approximatif de 22 000 \$, taxes en sus.

7.3 **SOUSSIONS 2015 – VENTE DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS**

Accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour la vente de véhicules et d'équipements, ouvertes le 28 septembre 2015, et autoriser la vente à monsieur Yann Rioux des équipements ci-après décrits, taxes en sus :

- Camionnette Chevrolet, année 1992 (matricule 3225)	215 \$
- Plaque vibrante de marque Bomag	45 \$
- Un lot de palan, meule et tire-fort	45 \$/lot

8. DOSSIER DU SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

8.1 **DEMANDE D'APPROBATION – RENOUVELLEMENT – CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUTS – PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC – VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski doit poursuivre les travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski doit continuer ses efforts relativement à la réduction des fuites et à une utilisation rationnelle de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts pourraient être admissibles au sous-volet 1.1 du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec (FPC);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser et de soumettre, pour approbation, au gouvernement du Québec, conformément aux critères du sous-volet 1.1 du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec (FPC), le projet de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts du secteur de la rue Saint-Pierre, entre l'avenue Belzile et la rue Dumais, évalué préliminairement à 2 200 000 \$.

De plus, la Ville de Rimouski s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus au projet et s'engage également à réaliser son seuil minimal d'immobilisations et autorise le responsable de projet en renouvellement des infrastructures à présenter ce projet au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) .

9. DOSSIER DU SERVICE DU GREFFE

9.1 **ANNULATION – VENTE DE TERRAIN – 9107-1431 QUÉBEC INC. – LOT 4 785 211 DU CADASTRE DU QUÉBEC – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2014-10-788**

Abroger la résolution 2014-10-788 adoptée le 6 octobre 2014 relativement à la vente du lot 4 785 211 du cadastre du Québec à 9107-1431 Québec inc. (Yvan Nadeau) et autoriser la conservation du dépôt, au montant de 2 000 \$, à titre de dommages et intérêts liquidés.

10. DOSSIERS DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND DU DISTRICT DE POINTE-AU-PÈRE – MADAME THÉRÈSE SOUCY**

Autoriser le renouvellement du contrat de service d'entretien de la piste de ski fond du district de Pointe-au-Père pour une deuxième année additionnelle, soit du 1^{er} décembre 2015 au 31 mars 2016, auprès de madame Thérèse Soucy, et ce, aux mêmes conditions que celles en vigueur actuellement, soit un montant de 6 500 \$, taxes en sus.

10.2 **APPROBATION – TARIFICATION RÉVISÉE – SPECT'ART RIMOUSKI**

Approuver la tarification révisée des services spécialisés offerts par Spect'Art Rimouski, pour l'année 2015-2016.

11. DOSSIER DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

12. DOSSIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

13. DOSSIERS DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

13.1 **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – PROGICIELS D'INVENTAIRE ET DE GESTION DE L'ENTRETIEN DES VÉHICULES GUIDE ET COGEP INC.**

Accepter le renouvellement du contrat annuel de service du logiciel Guide TI avec la firme COGEP inc., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour un

montant de 11 700 \$, taxes en sus, à être défrayé en un seul versement à même le budget d'opération 2016;

Autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer les documents contractuels à cet effet, s'il y a lieu, et, dans la limite du 10 % prévue au Règlement 397-2008 sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire, d'ajouter à ce contrat de soutien des modules complémentaires à la suite logicielle faisant l'objet dudit contrat, durant la période couverte.

13.2 RENOUELEMENT DE CONTRAT – LOGICIELS DE CAO/DAO DE CONCEPTION ET DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR

Accepter le renouvellement du contrat de mise à jour des progiciels de CAO/DAO AutoCAD avec la firme Consortech, pour la période du 13 décembre 2015 au 12 décembre 2016, au montant de 12 030 \$, taxes en sus, à être défrayé à même le budget d'opération 2016.

14. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

14.1 SOUMISSIONS 2015 – DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES LOTS 1, 2, 4, 7, 8, 9 ET 10

Accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour le déneigement des stationnements des lots 1, 2, 4, 7, 8, 9 et 10, ouvertes le 24 août 2015, et autoriser l'octroi ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges 2015-27, aux plus bas soumissionnaires conformes par lot, soit à la compagnie Les Bois Bel-Air inc. pour les lots 1, 2, 4 et 7 et à la compagnie 164019 Canada inc. (Déneigement N.C.) pour les lots 8, 9 et 10, pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2018, selon les prix unitaires soumis, pour un contrat d'un montant approximatif de 238 218,15 \$, taxes en sus.

14.2 SOUMISSION 2015 – TRAVAUX DE RÉGULATION DES BÂTIMENTS SITUÉS AUX 184-186 ET 189, AVENUE DE LA CATHÉDRALE

Accepter la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public pour les travaux de régulation des bâtiments situés aux 184-186 et 189, avenue de la Cathédrale, ouverte le 7 octobre 2015, et autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, à la compagnie Régulvar inc., soumissionnaire unique et conforme, selon les prix soumis de 31 450 \$ pour le 184-186, avenue de la Cathédrale et de 18 860 \$ pour le 189, avenue de la Cathédrale, taxes en sus, à être défrayé à même le surplus réservé pour la mise à niveau des bâtiments, projet 2015-007.

14.3 SOUMISSION 2015 – CONTRAT POUR LES SERVICES DE PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Accepter la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour les services de prévisions météorologiques, ouverte le 13 octobre 2015, et autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, à la compagnie Météologik inc., soumissionnaire unique et conforme, pour une période de six mois et demi (6 ½), soit du début du contrat au 7 mai 2016, au coût mensuel de 220 \$, taxes en sus.

14.4 DÉSIGNATION – MONSIEUR SÉBASTIEN RIOUX – RESPONSABLE DU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF – SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Désigner monsieur Sébastien Rioux, contremaître équipements et outillage, à titre de responsable du programme d'entretien préventif de la Société de l'assurance automobile du Québec pour la flotte de véhicules routiers de la Ville de Rimouski et autoriser monsieur Rioux à signer tous les documents relatifs à ce programme.

14.5 RENOUELEMENT DE CONTRAT – SERVICES D’UN ÉLECTRICIEN POUR L’INSTALLATION ET LA RÉPARATION DE FEUX DE CIRCULATION ET D’ÉCLAIRAGE DE RUES AVEC ALIMENTATION SOUTERRAINE (SANS NACELLE)

Autoriser le renouvellement du contrat pour les services d’un électricien pour l’installation et la réparation de feux de circulation et d’éclairage de rues avec alimentation souterraine (sans nacelle), pour une année additionnelle, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, auprès de Rimouski Électrique inc., aux mêmes conditions que celles en vigueur actuellement, soit un taux horaire de 72 \$, pour un montant annuel de 7 560 \$, taxes en sus.

14.6 SOUMISSIONS 2015 – ACHAT D’UNE (1) CAMIONNETTE NEUVE, 1 900 KG, 4 X 4

Accepter les soumissions reçues dans le cadre de l’appel d’offres sur invitation pour l’achat d’une (1) camionnette 1 900 kg, 4 X 4, ouvertes le 19 octobre 2015, et autoriser l’octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, à Boulevard Chevrolet Buick GMC Cadillac inc., plus bas soumissionnaire conforme, selon le prix soumis de 31 024 \$, taxes en sus, à être défrayé à même un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans, à compter de l’année 2016.

15. DOSSIERS DU SERVICE URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

15.1 RÉSERVE FONCIÈRE – SECTEUR DES PRÉS DU SAINT-ROSAIRE – FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS CONTENUS DANS LA PHASE 20

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de fixer le prix de vente des terrains contenus dans la phase 20 du secteur des Prés du Saint-Rosaire;

IL EST PROPOSÉ par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l’unanimité de fixer le prix de vente des terrains de la manière indiquée au tableau suivant, la note apparaissant à la fin de ce tableau en faisant partie intégrante.

Type de terrain	Prix unitaire des terrains		Prix des infrastructures	Prix des branchements privés
	Superficie de base ¹	superficie excédentaire		
Habitation unifamiliale isolée	40 \$/m ²	20 \$/m ²	1 200 \$ / m	1 650 \$
Habitation unifamiliale jumelée	40 \$/m ²	20 \$/m ²	1 200 \$ / m	1 650 \$

¹ La superficie de base pour les terrains destinés à des habitations unifamiliales isolées est de 557,5 m² et de 464,5 m² pour les terrains destinés à des habitations unifamiliales jumelées

15.2 URBANISME ET ZONAGE – APPROBATION – DEMANDE D’AUTORISATION – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D’OCCUPATION D’UN IMMEUBLE (PPCMOI) – MONSIEUR CLAUDE COURCY – 319 ET 321 À 325, AVENUE ROULEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 18 avril 2006, le Règlement 274-2006 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE, le 3 février 2015, monsieur Claude Courcy a soumis à la Ville de Rimouski une demande d’autorisation d’un projet particulier pour les lots 2 488 271, 2 488 272 et 2 488 273 du cadastre du Québec en vue d’agrandir le bâtiment à vocation mixte (commerciale et résidentielle) sis au 321 à 325, avenue Rouleau;

CONSIDÉRANT QUE ce projet particulier prévoit la subdivision du lot 2 488 273 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment voisin;

CONSIDÉRANT QUE les usages commerciaux prévus à la grille des usages et normes C-521 doivent être autorisés pour la nouvelle partie du terrain où se situe l'agrandissement du bâtiment sis au 321 à 325, avenue Rouleau;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage ne fait pas partie du projet particulier et devra être conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet particulier a déjà été soumis au comité consultatif d'urbanisme, lequel en a recommandé l'acceptation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité d'approuver la demande de projet particulier soumis le 3 février 2015 par monsieur Claude Courcy en vue d'autoriser l'agrandissement de l'immeuble sis au 321 à 325, avenue Rouleau et la subdivision du terrain sis au 319, avenue Rouleau, soit sur les lots 2 488 271, 2 488 272 et 2 488 273 du cadastre du Québec. L'implantation des bâtiments, le lotissement, les stationnements, les allées et les rampes d'accès, l'aménagement paysager, le gabarit et le traitement architectural des murs extérieurs étant illustrés sur les plans énumérés au tableau numéro 1, la portée de l'autorisation étant décrite au tableau numéro 2 et les conditions assorties à l'autorisation étant énumérées au tableau numéro 3 faisant partie intégrante de la résolution.

15.3 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 229, RUE DES BOULEAUX**

Tenue d'une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure, déposée en date du 16 septembre 2015, afin de régulariser la superficie excédentaire d'un rangement fermé construit sous l'abri d'auto de la résidence sise au 229, rue des Bouleaux. Le rangement possède une superficie de 5,97 mètres carrés alors que le Règlement de zonage 820-2014 prévoit une superficie maximale de 5 mètres carrés.

15.4 **DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 229, RUE DES BOULEAUX**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Isabel a déposé, en date du 16 septembre 2015, une demande de dérogation mineure visant à régulariser la construction d'un rangement fermé de 5,97 mètres carrés sous l'abri d'auto de la résidence sise au 229, rue des Bouleaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 29 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 2 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QU' _____ personne (s) (ne) désire(nt) se faire entendre quant à la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 16 septembre 2015, par monsieur Marc Isabel, propriétaire, et permettre que le rangement fermé situé sous l'abri d'auto de la résidence sise au 229, rue des Bouleaux, soit d'une superficie excédentaire de 0,97 mètre carré.

15.5 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 1098, RUE DU PARC**

Tenue d'une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure, déposée en date du 17 septembre 2015, afin de régulariser un empiètement de 2 mètres dans la marge arrière de la résidence sise au 1098, rue du Parc, laquelle est située à 5,5 mètres de la ligne arrière alors que le Règlement de zonage 820-2014 exige une marge minimale de 7,5 mètres.

15.6 **DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 1098, RUE DU PARC**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Audet a déposé, en date du 17 septembre 2015, une demande de dérogation mineure visant à permettre un empiètement de 2 mètres dans la marge arrière de l'immeuble sis au 1098, rue du Parc;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 29 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 2 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QU' _____ personne (s) (ne) désire(nt) se faire entendre quant à la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 17 septembre 2015, par monsieur Jacques Audet, copropriétaire, et permettre un empiètement de 2 mètres dans la marge arrière de l'immeuble sis au 1098, rue du Parc.

15.7 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 324, RUE MADELEINE-GLEASON**

Tenue d'une assemblée publique de consultation sur la demande de dérogation mineure, déposée en date du 21 septembre 2015, afin de permettre la construction d'une annexe pour la descente de sous-sol, ladite annexe devant être construite à 8,52 mètres de la ligne avant de la propriété sise au 324, rue Madeleine-Gleason alors que le Règlement de zonage 820-2014 exige le respect d'une marge minimale de 9 mètres.

15.8 **DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 324, RUE MADELEINE-GLEASON**

CONSIDÉRANT QUE madame Daisy Raymond a déposé, en date du 21 septembre 2015, une demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une annexe pour la descente de sous-sol et un empiètement de 0,48 mètre dans la marge avant de la propriété sise au 324, rue Madeleine-Gleason;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable, en date du 29 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Rimouski a tenu une consultation publique en date du 2 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QU' _____ personne (s) (ne) désire(nt) se faire entendre quant à la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l. conseiller..., appuyé par l. conseiller... et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure présentée, en date du 21 septembre 2015, par madame Daisy Raymond, copropriétaire, et permettre

l'empiètement d'une annexe pour la descente de sous-sol de 0,48 mètre dans la marge avant de la propriété sise au 324, rue Madeleine-Gleason.

16. RÈGLEMENTS

16.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

16.2 ADOPTION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

16.3 ADOPTION DE SECONDS PROJETS DE RÈGLEMENTS

16.4 AVIS DE PRÉSENTATION

16.4.1 **AVIS DE PRÉSENTATION** est donné qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 856-2014 et ses modifications sur l'imposition de la taxe d'enlèvement et de gestion des matières résiduelles pour l'année 2015.

Une demande de dispense de lecture du règlement est faite en même temps que le dépôt de l'avis de présentation.

16.5 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

16.5.1 **RÈGLEMENT 904-2015**

Adoption, avec dispense de lecture, du Règlement 904-2015 modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin de modifier le découpage des zones P-1071, AN-1072, AN-1073 et P-1074 – Avis de présentation 34-09-2015 donné par le conseiller Rodrigue Joncas, le 8 septembre 2015.

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 **RÉSEAU CYCLABLE RÉGIONAL – ROUTE VERTE – TRONÇON BIC RIMOUSKI SAINT-FABIEN – OCTROI DE CRÉDITS**

17.2 **APPROBATION – RECOMMANDATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE RIMOUSKI – RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2015**

17.3 **SOUSSIONS 2015 – ACQUISITION DE DEUX (2) CAMIONS 10 ROUES NEUFS, TRANSMISSION AUTOMATIQUE AVEC EQUIPEMENT À NEIGE**

DOCUMENT CONFIDENTIEL

17.4 **SOUSSIONS 2015 - SERVICES PROFESSIONNELS D'UN LABORATOIRE POUR LA CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE DANS DIVERS ÉDIFICES MUNICIPAUX – DEVIS 2015-22**

DOCUMENT CONFIDENTIEL

17.5 **CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – MONSIEUR MARIO BÉLANGER**

17.6 **PUBLICATION – RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE**

18. DÉPÔT DE DOCUMENT

Dépôt par monsieur le maire Éric Forest du rapport sur la situation financière de la Ville.
(document sera déposé lors de la séance)

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. LEVÉE DE LA SÉANCE